



DEMANDE de DÉROGATION
Année scolaire 2024/2025

Les parents désirant inscrire leur(s) enfant(s) dans une école située hors de leur secteur scolaire, doivent déposer une demande de dérogation **avant le 31 mai**.

La commission qui instruit les dossiers se réunira début juin, lorsque tous les enfants du secteur auront été inscrits et une réponse sera apportée consécutivement.

La demande est à faire en ligne sur vernon27.fr à partir de « mes démarches » et la rubrique « Education » ou à déposer en mairie au service de la vie scolaire.

Il est conseillé au préalable aux familles de procéder à l'inscription de leur enfant dans l'école de secteur.

Pour prendre votre demande en considération, nous vous remercions bien vouloir fournir les renseignements suivants :

REPRESENTANT LEGAL 1

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

REPRESENTANT LEGAL 2

Nom / Prénom :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

ENFANT :

Nom / Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Ecole fréquentée en 2023-2024 :

Niveau scolaire pour **la rentrée 2024-2025**

Ecole de secteur dont vous dépendez	Ecole demandée par dérogation
	Vœu n° 1 :
	Vœu n° 2 :

Motif(s) de la dérogation (produire l'ensemble des justificatifs relatifs à la demande (Ex : contrat avec l'assistante maternelle, attestations employeurs, etc) :

.....

.....

.....

.....

.....

Date :

Signature des parents :